

Le nouveau site de Butagaz Des travaux d'envergure pour assurer la sécurité des Arnageois

De nouvelles solutions techniques pour une sécurité optimisée

Le principal risque associé au stockage de quantités importantes de GPL même s'il demeure infime en terme de probabilité, est la fuite de gaz et/ou l'explosion. La sécurité est au cœur des préoccupations de Butagaz. C'est pourquoi sur le site industriel d'Arnage, comme dans l'ensemble des autres sites du groupe, tout est cependant mis en œuvre afin de prévenir ces accidents.



Les sphères de gaz de ce type auront disparues en 2010

Le site d'Arnage était constitué jusqu'à présent de 2 sphères de gaz de pétrole liquéfié de 1000 m³ unitaires et de 2 réservoirs horizontaux de 150 m³ unitaire (photo ci-contre), soit une capacité de stockage de 2300 m³.

L'approvisionnement du produit sur site se faisait par voie ferrée et routière grâce à des postes de déchargement de wagons et de camions. À ce jour, plus aucun wagon n'approvisionne le site et à compter de 2010, le nombre total de mouvements de camions sera réduit de 10 % par rapport à 2002.

En 2009, le site d'Arnage adopte une nouvelle solution technique en matière de stockage des GPL mise en œuvre par le centre de Recherche & Ingénierie de Butagaz situé à Rognac (13).

Il s'agit de la mise en place d'un réservoir en acier de 600 m³ et de 26 mm d'épaisseur, traité anticorrosion. Ce réservoir sera enseveli sous un mètre de terre et de sable au sein d'un "sarcophage" en béton ferrillé. Ce nouveau moyen de stockage s'accompagne plus largement d'une restructuration globale de l'ensemble du site. Ces mesures permettront d'éloigner la zone d'activité du site de celle des habitations qui se sont développées année après année, non loin du site.

Préserver au maximum les zones habitées... un objectif permanent

Au regard de la proximité de ces installations de la zone désormais urbanisée de la ville d'Arnage, Butagaz a décidé de rationaliser et de repositionner l'ensemble de ces activités en les éloignant au maximum des zones habitées. Ce nouvel agencement est rendu possible par la surface foncière du site (14 Hectares) qui permet d'implanter les nouvelles installations à environ 300 m des installations d'origine.

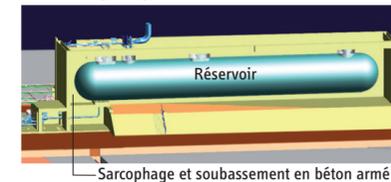
Résultat? Les nouvelles installations libèrent un très grand nombre d'habitation de tout risque majeur. Le projet permet désormais de limiter à quelques habitations (moins de 20) celles susceptibles d'être impactées par des scénarios d'accident et ce dans des critères de vulnérabilité très limitée (bris de vitres).

Un projet d'envergure conduit par Butagaz

Ce projet, d'un budget de 6 millions d'euros, a nécessité 3 ans d'études et de travaux et aura pour point d'orgue l'arrivée sur site courant juillet, du réservoir en provenance d'Arles (13) où il a été fabriqué. Le réservoir sera mis en service dès le mois d'octobre.

Le projet consiste en la mise en œuvre d'un seul réservoir d'une capacité 600 m³, destiné au stockage de propane. Outre la réduction globale des quantités stockées ramenant ainsi de 2300 m³ à 600 m³, ce nouveau mode de stockage s'avère actuellement l'un des plus pointus techniquement.

Schéma de principe du nouveau réservoir "sous talus"



Il permet en effet d'assurer une protection complète du réservoir à l'égard des agressions mécaniques et thermiques externes recensées dans l'ensemble des scénarios réglementaires des EDD (Etudes De Dangers). La mise en œuvre du réservoir "sous talus" s'accompagne du déplacement des postes camions avec la création d'une nouvelle aire de chargement/déchargement de ces derniers. La nouvelle solution technique arrêtée s'inscrit dans une démarche volontariste de réduction des risques à la source. Le site s'équipe également d'un tout nouveau système de sécurité incendie ultra performant.

Ce projet d'envergure permettra à la commune d'Arnage d'encourager ses projets d'urbanisme, de renforcer la sécurité des riverains et à l'entreprise de pérenniser l'activité de son site dans la région.



Evolution des distances de maîtrise de l'urbanisation autour du site

- Ancienne zone de maîtrise de l'urbanisme
- Zone libérée de toute contrainte d'urbanisme liée au site Butagaz
- Limite du site industriel Butagaz

CONTACTS PRESSE

Sébastien Vau-Rihal
svaurihal@agencezap.com

Sandrine Charbonnier
scharbonnier@agencezap.com

Tél : 01 47 04 04 47

BUTAGAZ



SITE INDUSTRIEL BUTAGAZ D'ARNAGE DOSSIER DE PRESSE

Butagaz accueille son nouveau réservoir "sous talus"

Grâce à cette toute dernière solution technique de stockage des GPL, Butagaz augmente la sécurité des Arnageois.

BUTAGAZ

Lorsque sécurité rime avec pérennité...

Le site industriel Butagaz d'Arnage en bref.

Un site implanté il y a 50 ans – qui n'a connu aucun accident en un demi-siècle

Le site industriel Butagaz d'Arnage a été conçu il y a 50 ans, sur des zones peu urbanisées à une époque où les règles d'urbanisme étaient moins strictes qu'aujourd'hui.

Peu à peu, des habitations individuelles sont apparues accompagnées de nouvelles zones d'activités. Parallèlement, la réglementation relative aux règles d'urbanisme, à l'environnement et celle sur la prévention des risques technologiques ont évolué aussi bien pour les industriels que pour les collectivités et les riverains. Elles se traduisent par exemple, par le gel de superficies non négligeables et l'impossibilité de développement dans un périmètre défini.

Afin de garantir la pérennité de son activité et offrir de nouvelles perspectives de développement de la commune, le site industriel Butagaz d'Arnage se doit d'évoluer afin de toujours garantir le plus haut degré de sécurité pour tous les acteurs concernés.

Avec la mise en place courant juillet 2009 d'un réservoir "sous talus" et plus largement son réaménagement, le site d'Arnage classé SEVESO 2 réaffirme sa volonté de respecter scrupuleusement l'ensemble des directives aussi bien sur le plan national qu'Européen.

Une politique volontariste de Butagaz qui a permis une exploitation sereine et optimisée d'un site qui rappelle, n'a connu aucun accident depuis sa création.

Une implantation au service de 4 départements

Le site d'Arnage s'étend sur un terrain d'environ 14 hectares implanté sur la partie Est de la commune d'Arnage et desservi par la route de Mulsanne.

Le choix de cette implantation s'explique par la volonté de Butagaz de limiter au maximum les risques d'accidents en particulier lors du transport sur route, d'assurer le meilleur approvisionnement possible et d'être au plus près de sa clientèle grâce à un maillage national.

L'implantation du site a été réalisée pour assurer la pérennité d'approvisionnement de la clientèle en gaz dans 4 départements : Loir-et-Cher (41), Sarthe (72), Maine et Loire (49) et Mayenne (53), et ce même dans les conditions climatiques les plus sévères.

Au cœur de l'activité du site industriel d'Arnage

L'activité du site d'Arnage repose d'une part sur le stockage de bouteilles de butane et de propane avec une capacité maximale d'environ 136 tonnes et d'autre part sur le chargement et le déchargement de véhicules (approvisionnement par gros-porteurs vrac et empiquage de camions petits-porteurs pour livrer la clientèle "vrac").

Zoom sur le fonctionnement...

Les camions "gros porteurs" alimentent le nouveau réservoir de 600m³ de propane. Le gaz est ensuite soutiré au fur et à mesure au travers d'une canalisation de soutirage pour remplir via des postes de chargement les camions dits "petits-vracs" qui vont ravitailler les citernes individuelles des particuliers et professionnels des 4 départements rattachés au site.

Les bouteilles en provenance d'un centre d'empiquage sont stockées sur le site d'Arnage avant d'être dispatchées chez les revendeurs de la région.

Les ventes de propane vrac et produits conditionnés en bouteilles/cubes sont destinées à une clientèle constituée par les entreprises, les établissements publics (hôpitaux, maison de retraite, écoles, cantines, salle de sport, etc), les HLM et les particuliers.

Le site d'Arnage en chiffres

Date de création : **1959**

Effectif : **3 personnes**

Responsable du site : **Sergio PACHECO**

Superficie : **140 183 m²**

Niveau d'activité du dépôt en 2008 :

133 078 tonnes de propane en vrac.

Mouvements moyens quotidiens (prévision 2010) :

6 camions "gros-porteurs" et

18 camions "petit-porteurs"

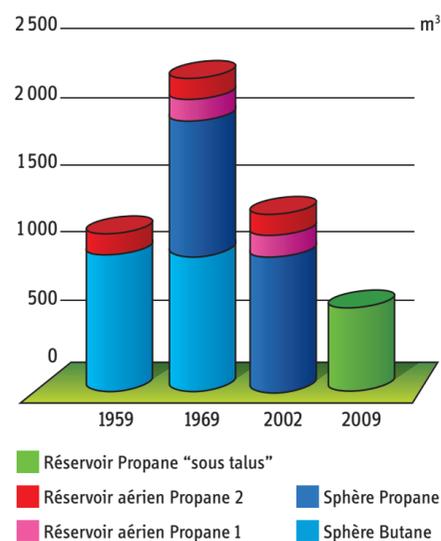
Nombres de clients desservis :

1200 particuliers et 400 professionnels

Les grandes dates du site d'Arnage

- 23 juin 1959 : Premier arrêté préfectoral autorisant la société Butagaz à exploiter 1150 m³ de propane et butane, à effectuer le conditionnement de gaz en bouteilles, à réceptionner camions et wagons et expédier des camions de gaz "en vrac".
- 1959 : Mise en service de la sphère butane et du premier stockage de propane ainsi que du hall d'empiquage bouteilles.
- 12 juin 1969 : mise en service d'une deuxième sphère (propane) et du réservoir aérien (propane 2)
- Août 2002 : arrêt de l'activité d'empiquage des bouteilles et arrêt de la sphère butane.
- Mars 2008 :
 - . Arrêt de la sphère propane
 - . Arrêt des approvisionnements du site par wagon.
- Octobre 2009 : Mise en service du nouveau réservoir propane "sous talus" de 600m³ de type sarcophage et installations connexes.
- 2009/2010 : Démantèlement des 2 sphères (butane et propane) inactives depuis 2002 et 2008.

Evolution des capacités de gaz stockées sur le site d'Arnage



Les sites industriels stockant des GPL :

Une législation de plus en plus exigeante pour toujours plus de sécurité

Les sites industriels stockant des GPL sont des sites classés soumis à autorisation préfectorale d'exploitation régis par la loi du 19 juillet 1976.

Cette loi s'est vue complétée par un certain nombre de textes comme les directives européennes dites Seveso en 1982 et Seveso 2 le 10 mai 2000, créant ainsi un statut juridique européen destiné à encadrer ces activités. Ces directives ont été complétées par la loi sur la prévention des risques technologiques du 30 juillet 2003 (PPRT).

Aujourd'hui, la majorité des sites GPL sont des établissements dits de type "Seveso 2 seuil haut", ce qui signifie qu'ils font partie des établissements soumis à la fois aux contraintes de sécurité les plus strictes et à des contrôles nombreux et de plus en plus rigoureux.

Les obligations auxquelles sont soumis les industriels sont légions et doivent être respectées strictement :

- Réalisation d'une étude de danger qui présente à la fois la politique de prévention des accidents majeurs et le système de gestion de la sécurité décrivant le fonctionnement des installations, répertoriant les études des risques, évaluant les scénarios d'accidents même les plus improbables et leurs conséquences et proposant des mesures appropriées.
- Proposition et mise en place des mesures de prévention des risques, de contrôle et de renforcement de la sécurité de leurs sites.
- Etablissement de plans de secours en cas d'accident.
- Information des riverains.

Arnage, un site exemplaire à la pointe des systèmes de sécurité

La sécurité est la toute première priorité pour Butagaz. Fort de son expertise en matière de prévention des risques, l'entreprise va toujours au-delà de ses obligations. Sur le site d'Arnage, comme sur l'ensemble des sites du groupe, cet engagement se décline à tous les niveaux :

- Sélection des équipements de sécurité parmi les meilleures technologies disponibles.
- Formation permanente des personnels qualifiés.
- Recherche de nouveaux équipements.
- Redondance des équipements de sécurité.
- Audit de contrôle sur le site mais également chez ses clients, transporteurs, prestataires, etc.
- Application du principe de transparence et d'information régulière à destination des collectivités locales et des riverains.

Focus sur le système de surveillance et de sécurité mis en place sur le site d'Arnage:

Comme sur l'ensemble des sites de Butagaz, les installations sont surveillées par un réseau de détecteurs de gaz et de flamme. Dès la mise en évidence d'un défaut d'étanchéité, le système déclenche automatiquement et immédiatement la mise en sécurité de l'ensemble du site avec arrêt des transferts, isolement du réservoir et arrosage des postes de chargement des camions et de la pomperie.

Ce système d'arrosage entièrement automatisé par rampes fixes est complété par la mise en œuvre sur décision du personnel de sécurité de lances d'arrosage à très gros débit (50 à 100 m³/heure à environ 10 bar de pression) vers chaque poste camion, la pomperie et sur l'aire de stationnement des camions.

Situation actuelle



Projet final



Réduction des capacités de stockage, suppression des sphères, déplacement des zones de chargement/déchargement, création d'un réservoir haute sécurité de 600m³

Un site industriel confronté à un urbanisme croissant mais qui s'adapte à la nouvelle donne.

Le site d'Arnage a été construit il y a près de 50 ans sur une zone moins urbanisée. A cette époque, les règles d'urbanisme étaient moins strictes. Depuis, les zones d'activités autour du site se sont fortement développées.

Par ailleurs, l'évolution tant sur le plan national qu'européen, de la réglementation relative aux règles d'urbanisme et à l'environnement ainsi que les dispositions prévues dans la loi de prévention des risques technologiques (PPRT), ont généré de nouvelles exigences tant pour les industriels que pour les collectivités ou les riverains. Il s'agit par exemple, le gel de superficies non négligeables et l'impossibilité de développements dans un périmètre défini.

En 2009, Butagaz répond aux préoccupations de tous les acteurs concernés par l'activité du site industriel : clients, autorités, pouvoirs publics et riverains en dotant son site de nouveaux équipements et aménagements et anticipe ainsi l'avenir.